

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**Objet :** Pétition relative à l'intégration du REM au nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 6 juin 2023 par la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, demandant d'intégrer le REM au nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes.

D'abord, je tiens à mentionner que le projet visant la construction du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes ne peut plus être considéré en planification étant donné la signature du contrat, le 13 avril dernier, et les travaux préparatoires et de conception qui sont en cours de réalisation.

Concernant les aménagements pour le transport collectif à prévoir sur le nouveau pont, soyez assuré que les besoins actuels et projetés de la région de Vaudreuil-Soulanges ont été considérés dans la planification du projet. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a évalué, en collaboration avec exo et l'Autorité régionale de transport métropolitain, différentes mesures préférentielles pour le transport collectif. Au terme de ces analyses, l'utilisation d'un accotement réservé exclusivement aux autobus (UAB) s'est avérée être la mesure la mieux adaptée pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Par ailleurs, le Ministère s'est assuré de la faisabilité d'implanter, dans le futur, un mode de transport collectif à haut niveau de service dans l'axe de l'autoroute 40 entre l'île de Montréal et Vaudreuil-Dorion.

À cet effet, le Ministère a réalisé des analyses afin de déterminer quelle serait la meilleure option pour l'implantation d'un mode de transport collectif sur rail, advenant que ce mode soit retenu dans le futur. En regard des conclusions de celles-ci, la construction d'une structure indépendante s'avère la meilleure option. En conséquence, le Ministère a prévu un corridor indépendant et parallèle au nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes qui permettra la construction d'une éventuelle structure de transport collectif.

Enfin, il est important de mettre en perspective que les conditions de circulation sont généralement bonnes sur le pont dans une configuration à trois voies de circulation par direction, et ce, même lors des périodes de pointe. La mesure retenue permettra d'améliorer l'efficacité des déplacements pour les autobus en période de congestion routière. De plus, cet aménagement s'harmonisera avec l'UAB déjà implantée dans le corridor de l'autoroute 40 dans l'ouest de l'île de Montréal et celle qui sera aménagée dans le cadre du projet sur l'autoroute 40 en direction est, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion et le pont de l'Île-aux-Tourtes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault